RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SASU
A2F SI
Au capital social de :
1000
Siège social :
[redacted]

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04/10/2024

A2F SI
SASU — Au capital social de : 1000 Euros
Siège social : [redacted]

Sont présent 100% du capital, soit :
Prénom : FABIEN, ROBERT
Nom : FONTAINE
demeurant : [redacted]
né le : [redacted] à [redacted]
Pourcentage de part social : 100%

Décision collective portant sur l'autorisation de souscription d'un emprunt au Président.
Les soussignés
Prénom : FABIEN, ROBERT
Nom : FONTAINE
agissant en qualité de Président de la Société, à l'issue de la signature des statuts de ladite société ont convenu ce qui suit :

Le Président peut procéder aux opérations suivantes :

- Engagements financiers ou engagements ayant des conséquences financières.
- Souscription d'emprunts dans la limite de 300 000 € par an.
- Etablissement de lettres de confort ou engagement de même nature en sûreté des obligations de tiers, ou donner la caution de la société ou consentir toutes hypothèques, privilèges, sûretés ou nantissement sur ses actifs

Prénom : FABIEN, ROBERT
Nom : FONTAINE
déclare accepter ces conditions et autorisations et ne tomber sous le coup d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance prévue par la loi.

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour procéder aux formalités légales de publicité.

Fait à : DOLE
Le : [redacted]

en 4 originaux et 4 copies.

Le Président
SIGNATURE :